



## CONSIGNES D'UTILISATION DE L'ESPACE PIERRE DESMIDT

- **La salle est équipée d'un limiteur de son**
- **Veillez à la fermeture obligatoire des portes après 22h afin d'éviter les nuisances sonores pour le voisinage**

### **Il est strictement interdit**

- D'accrocher ou de suspendre tout appareil électrique ou autre objet au plafond
- D'utiliser des punaises, clous et agrafes sur les murs
- De jeter des pétards et des confettis dans la salle
- De faire un feu d'artifices
- D'amener tout animal domestique et autres animaux

### **Préparation de la salle**

- Ne pas oublier d'apporter des sacs poubelles, lavettes, torchons ainsi que du produit vaisselle, par contre le lave-vaisselle est équipé d'un système automatique pour le produit
- Les sanitaires sont équipés de distributeurs de savon et papiers toilettes (ne pas prévoir)
- Ne pas oublier d'apporter des plats pour emporter les restes alimentaires

### **Utilisation du matériel**

- Les chaises doivent être empilées par piles de 15, des chariots sont à votre disposition pour les déplacer
- Les tables doivent être nettoyées après utilisation (vérification lors de l'état des lieux)
- Les tables doivent être repliées et stockées aux endroits respectifs (local prévu)
- La vaisselle doit être rangée aux endroits respectifs dans les placards
- Les frigos sont à nettoyer après chaque utilisation, en aucun cas ces derniers devront être débranchés. Les thermostats sont à mettre au minimum
- Le four, le gaz et les murs sont à nettoyer après utilisation

### **Le lendemain de l'utilisation**

- Les sacs poubelles (déchets ménagers) doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet, MERCI de respecter le tri sélectif pour éviter tout refus lors du ramassage
- Les huiles de friture, les sauces et graisses doivent être récupérées dans les bidons d'origine et reprises par l'utilisateur
- Lors de barbecues (si autorisation faite et acceptée), les braises doivent être récupérées par l'utilisateur et non dispersées dans les espaces verts aux abords de la salle
- Avant votre départ, veillez à vous assurer de la propreté des abords extérieurs de la salle, de l'extinction de l'éclairage et du verrouillage des portes

**Un contrôle de tous ces points sera effectué lors de l'état des lieux.**

**En cas de non-respect de ces consignes et de plaintes de riverains, la commune se verrait contrainte de porter plainte contre l'utilisateur et d'encaisser les chèques de caution.**

DGS

Le responsable

Le Maire

Nicole CHEVALIER